

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 25 mars 2025, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 17 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Vincent MAZIN, Maire**.

Etaient présents : MM. Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Matthieu-Pierre GAVAIX, Mme Hélène LAGRANGE, MM. René LEMERLE, Vincent MAZIN, Julien MONTAGNÉ, François PIGNOL, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Leslie ROMEO, M. Laurent SAUNON, Mmes Michèle TARDIEU, Agnès VACHER, Martine VAQUIER.

Procurations : M. Jean DELAUGERRE a donné pouvoir à M. Stéphane FALGOUX, M. Guillaume FLANDIN a donné pouvoir à M. Matthieu GAVAIX, Mme Jacinthe GUILLOT a donné pouvoir à M. François PIGNOL, M. Jean-Marc LAVIGNE a donné pouvoir à M. Yves FERRIER, M. Sylvain DELEVILLE a donné pouvoir à Mme Leslie ROMEO, Mme Florence JOUVE a donné pouvoir à Mme Lydie ROBERT, Mme Virginie MORIER a donné pouvoir à M. Vincent MAZIN, M. Jean-Claude PROST a donné pouvoir à M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX a donné pouvoir à M. Julien MONTAGNÉ

Absentes : Mmes Laëtitia BOBEL, Juline RODRIGUES

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

2025-24 : BUDGET PRINCIPAL 2025 – EMPRUNT D'EQUILIBRE

Vu la délibération n° 2025-25 de ce jour portant approbation du budget primitif du budget principal 2025 de la collectivité,

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser un emprunt d'équilibre d'un montant de 280 222 € pour financer les investissements prévus au budget 2025 :

- finalisation des travaux de réhabilitation de l'école de Dallet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la réalisation d'un emprunt d'équilibre d'un montant de 280 222 € pour financer les investissements du budget 2025,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 25 mars 2025,

Certifiée transmise en Préfecture, le 26 mars 2025

Le Maire,

Vincent MAZIN

La secrétaire de séance,

Danielle RANCY

